Publié le 18/09/2026

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260911-26-DCM-DGS-114-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

26-DCM-DGS-114

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 11 SEPTEMBRE à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 04 septembre 2026.

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2025.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO –M. Bernard LEJEUNE – Mme Chantal ROUZIER – Mme Chantal JOVER – Mme Annick DUCARRE - M. Jean-Marc ILLICH– Mme Valérie CAMPENS – Mme Cécile CRISTOL – M. Thomas MICHEL – Mme Isabelle LENOIR – Mme Mylène SORIANO – M. Ruddy GUIGGIA – Mme Martine CABOT – Mme Dominique ROLLAND – M. Thierry MIMOUNI – Mme Valérie RIALLAND – Mme Céline PRATI - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Serge VENNET à M. Jean-François PLANES - Mme Isabelle ROGER à Mme Magali VINCENT – M. Gaétan SWINNEN à M. Eric GALIANO – M. Christian GARNIER à M. Jean-Claude VEGA– M. Gabriel LADOUCE à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : M. Elian DEVESA

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : M. Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

==========

M. PLANES donne lecture de l'exposé suivant :
L'article L.2241-1, al 2 du CGCT dispose « *(...) Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. (...)* »

Le tableau récapitulatif fait état :

- Du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par la Commune du PRADET,
- Du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par la Métropole Toulon Provence Méditerranée sur la commune,
- Des acquisitions opérées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la commune.

26-DCM-DGS-114

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le bilan ci-après :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE					
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	description
Pensionnat	AP 551	cession	21/10/2025	315 000,00 €	réhabilitation mixte du pensionnat

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA METROPOLE TPM					
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	description
45 Chemin des Bonnettes	AS 183, 186, 187	Acquisition	20/01/2025	1,00 €	acquisition d'une bande de terre pour la création d'un cheminement piétonnier sécurisé
Maison Goi	AP 85, 254, 561	Acquisition	03/07/2025	192 000,00 €	acquisition d'une maison et jardin pour création d'une poche de stationnements
Impasse du Vieux Chêne	An 618	Acquisition	07/07/2025	1,00 €	acquisition d'une bande de terre pour la création de voirie

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR L'EPF						
n° acte	Libellé Convention	Site	Date de l'acte	Montant Acte HT	Adresse	Parcelles

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2025, retranscrit ci-avant.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE
31 voix POUR
1 ABSTENTION (M. Laurent BAILLOUX)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

MAIRIE DE LE PRADET 83220

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.